

## matières dites "mineures" à la fac

Par **Jade1811**, le 21/12/2021 à 00:47

Bonjour à tous, j'ai une question qui me trotte dans la tête depuis pas mal de temps.

J'entends souvent parler de cours "mineurs" de la part d'étudiants en fac de droit, et je me demandais tout simplement à quoi cela correspondait.

Merci d'avance et bonne journée/soirée! ?

Par **Isidore Beautrelet**, le 21/12/2021 à 06:34

Bonjour

Ces matières dites "mineures" peuvent différer d'une fac à l'autre. Mais en règle générale il s'agit de matières non juridiques (économie, gestion, science politique, histoire ... ..)

Par **Alette**, le 21/12/2021 à 10:03

Bonjour,

je crois que cela dépend des facs, à Assas il s'agit des matières qui n'ont pas de TD pendant l'année et qui ont un coefficient moins importants pour les partiels.

Par exemple le Droit des affaires en L2 est une mineure, alors que le droit civil est majeure.

Donc certains étudiants développent des stratégies suivant la notation à l'examen ou aux TD, et soit travaillent plus les majeures pour avoir plus de points sur les gros coeff, ou au contraire, les mineures pour compenser les majeures.

Par **Jade1811**, le 29/12/2021 à 02:15

Ah oui d'accord merci beaucoup! ?